



UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Par Regine.lefevre7@hotmail.fr

Revue de presse

No 425 en date du 05.07.2019

Dans le cadre des 88 pays et états appartenant à la Francophonie institutionnelle
<https://www.francophonie.org/statut-et-date-adhesion-Etats-et-gouvernements-28647.html>
et des pays et états non adhérents à la Francophonie institutionnelle (Algérie, Azerbaïdjan et Vallée d'Aoste) dans
lesquels se situent des sections de l'Union de presse francophone

Toutes les informations et tous les communiqués en provenance des sections de l'UPF sont gérés par UPF internationale
Seules les informations concernant ces sections faisant l'objet d'une publication dans la presse sont reprises dans la revue

SOMMAIRE

1 – LIBERTE D'ESPRESSION – « Liberté d'expression à l'ère numérique : de dangereux amalgames »

2 – PRESSE EN FRANCE - « Médias et associations saisissent la justice pour protéger la liberté de la presse »

3 – CONSEIL DE L'EUROPE – « Le Premier ministre belge, Charles Michel, nommé président du Conseil européen : quelles conséquences en Belgique ? »

4 – PRESIDENCE ET GOUVERNEMENT EN GUINEE-BISSAU – « Les députés de la majorité ont adopté à l'unanimité une résolution autorisant le président du Parlement, Cipriano Cassama, à assurer « l'intérim » du président Vaz et Aristides Gomes a été désigné comme Premier ministre »

5 – JOURNALISTE SUISSE – « Six membres de la sécurité du président camerounais arrêtés après l'agression d'un journaliste »

6 – JOURNAL EN ESTONIE – « RSF : inquiétude après une vague de départs dans le plus grand quotidien du pays »

7 – MEDIA AU CONGO RD – « Reporters sans frontières (RSF) se joint à Journaliste en danger (JED) pour demander la réouverture d'un média proche de l'opposition »

8 – FRANCOPHONIE – « La Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise Mushikiwabo, a présidé, à Paris, la 107e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) »

9 – FRANCOPHONIE – « Louise Mushikiwabo annonce une unité "égalité femmes/hommes" au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie »

1 – LIBERTE D'ESPRESSION – « Liberté d'expression à l'ère numérique : de dangereux amalgames »

<https://www.spiil.org/s/news/libert-d-expression-l-re-num-rique-de-dangereux-amalgames-20Y2o00000001JEAQ>

Lundi 1^{er} juillet 2019

Les récentes déclarations de deux membres du gouvernement, la ministre de la Justice Nicole Belloubet et le secrétaire d'État chargé du numérique Cédric O, alimentent de dangereuses confusions dans un débat public, par ailleurs légitime, sur la propagation de propos haineux, la diffusion massive de fausses nouvelles, les opérations d'influences étrangères destinées à peser sur des résultats électoraux, et l'un des fondements de la démocratie, à savoir la liberté de la presse.

Tous ces sujets sont certes liés au numérique, mais chacun d'eux relève de logiques différentes, et mérite des réponses spécifiques. Le Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne (Spiil) estime que les amalgames entretenus par le gouvernement montrent une méconnaissance grave des problèmes soulevés, ce qui risque d'engendrer des évolutions législatives qui, in fine, iront à l'encontre des principes démocratiques prétendument défendus.

Préservons la loi de 1881 sur la liberté de la presse

En associant étroitement l'injure et la diffamation dans son projet de réforme de la loi 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (*Le Journal du Dimanche* du 15 juin), la ministre de la Justice mélange deux concepts juridiques bien distincts. La diffamation s'appuie sur des données factuelles, alors que l'injure ne renferme l'imputation d'aucun fait.

Plus grave : dans la réalité numérique actuelle, l'injure et les propos haineux sont essentiellement diffusés sur les réseaux sociaux, et dans la très grande majorité des cas, de manière anonyme. Donc en toute impunité. La diffamation, en revanche, est typiquement un délit de presse, intervenant dans un cadre réglementé. Chaque organe de presse est légalement tenu de publier des "mentions légales" comprenant une adresse physique, un hébergeur et un directeur de publication qui est juridiquement responsable de toutes les informations publiées sur son site.

De fait, les journaux sont très exceptionnellement condamnés pour injure, mais peuvent l'être pour diffamation. En mettant en avant les propos injurieux pour mieux faire sortir la diffamation du cadre de la loi de 1881, afin de l'intégrer au droit commun, Mme Belloubet porte gravement atteinte au droit de la presse, fondement de notre démocratie depuis... 138 ans.

Contre un Conseil de l'ordre des journalistes

En préconisant la création d'un Conseil de l'ordre des journalistes qui serait chargé de recommander au gouvernement l'interdiction de tel ou tel organe de presse (Reuters du 25 juin), M. Cédric O s'engage sur une pente encore plus dangereuse. Le fait qu'il ait fait machine arrière le 27 juin sur France Culture en affirmant que ses propos n'engageaient que lui et non le gouvernement, ne change rien au fait qu'il s'agit bien de la position d'un ministre en exercice.

Cedric O ignore notamment qu'une instance officielle, la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP), composée à égalité de membres de l'administration et de représentants des organisations professionnelles d'éditeurs, est chargée depuis 1945 d'attribuer l'agrément "presse" aux publications qui répondent à un nombre de critères très précis.

Il ignore également que l'ancien patron de l'AFP, Emmanuel Hoog, a remis au gouvernement, au mois de mars, un rapport préconisant la création d'un Conseil de déontologie des médias, qui serait une instance d'autorégulation de la profession, *de facto* une autorité morale sans aucun pouvoir de coercition. À l'opposé d'un Ordre qui, comme pour les avocats et les médecins, dispose d'un pouvoir de sanction.

Un tel niveau d'ignorance se double d'un raisonnement confus et dangereux préconisant de faire des journalistes des auxiliaires de police du gouvernement, en leur demandant de dénoncer les médias qui "*fragilisent la démocratie*", un concept pour le moins fourre-tout.

Pour une régulation des plateformes

Pour défendre sa position, Cédric O donne comme exemple le fait que les chaînes russes RT et Sputnik sont mieux référencées sur YouTube que BFM ou CNews. Et il estime que c'est aux journalistes d'y mettre fin ! Dans un bel aveu d'impuissance, le secrétaire d'État chargé du numérique oublie avec légèreté que YouTube n'est pas un organe de presse et que la régulation des grandes plateformes relève de sa compétence.

Cédric O ne devrait donc pas se réfugier derrière la responsabilité des journalistes, mais s'interroger sur les meilleurs moyens d'obtenir de ces plateformes véhiculant haine, propagande, et injures, qu'elles assurent une certaine transparence quant à leurs algorithmes ainsi qu'une plus grande responsabilité juridique des contenus qu'elles diffusent.

Le Spiil ne conteste pas la nécessité d'un débat sur la nécessaire adaptation de la loi de 1881 à l'ère numérique, sur la création éventuelle d'un Conseil de déontologie de la presse, et sur l'obligation de réguler des plateformes dont la puissance de diffusion fait qu'elles devraient assumer une responsabilité juridique sur leurs contenus.

C'est pourquoi le Spiil fera prochainement des propositions concrètes. Il apportera ses connaissances et son expertise de dix ans de défense de la déontologie de la presse numérique à un débat complexe, soulevant des questions inédites, mais qui ne peuvent souffrir d'approximations, de propos simplistes ou encore d'injonctions contradictoires.

2 – PRESSE EN FRANCE - « Médias et associations saisissent la justice pour protéger la liberté de la presse »

<https://www.lorientlejour.com/article/1177247/france-medias-et-associations-saisissent-la-justice-pour-protoger-la-liberte-de-la-presse.html>

Mardi 2 juillet 2019

Par AFP

Trente-six associations et médias français ont annoncé mardi avoir saisi la justice en appui au quotidien Le Monde contre une loi sur le "secret des affaires", pour demander que soit protégée la liberté de la presse.

Après s'être vu refuser la délivrance de documents relatifs à certains dispositifs médicaux en vertu de la loi protégeant le secret des affaires, Le Monde avait annoncé fin 2018 qu'il saisissait la justice. Des associations (Anticor, RSF, Transparency international, etc.) des sociétés de journalistes dont celle de l'AFP et des médias tels que Challenges, L'Express, Les Echos et la chaîne de télévision M6 ont décidé d'intervenir dans ce litige.

"Il s'agit de faire de ce procès le procès de la société civile contre le secret des affaires pour défendre la liberté de la presse, le droit d'informer, le droit à être informé ainsi que le droit d'alerte", écrivent les organisations sur le site internet dédié "societecivilecontresecretaffaires.org".

La transposition en droit français de la directive européenne protégeant le secret des affaires, en juillet 2018, avait provoqué une levée de boucliers de la société civile, des Sociétés de journalistes (SDJ), des syndicats et des ONG interpellant le président Emmanuel Macron dans une lettre ouverte.

"Alors que les défenseurs de ce texte avaient assuré qu'il ne porterait pas atteinte à la liberté de la presse et au droit à l'information, quatre mois après la transposition, le journal Le Monde devait d'ores et déjà voir sa capacité d'investigation entravée", déplorent les organisations. "Dans le cadre de l'enquête +Implant Files+, qui a révélé que les dispositifs médicaux (défibrillateurs, pompes à insuline, prothèses de hanche) ont fait des centaines de morts, le journal s'est vu refuser l'accès à la liste des dispositifs ayant reçu un certificat de conformité », rappellent-elles.

Le recours des associations et des médias a été déposé le 27 juin devant le tribunal administratif de Paris.

3 – CONSEIL DE L'EUROPE – « Le Premier ministre belge, Charles Michel, nommé président du Conseil européen : quelles conséquences en Belgique ? »

https://www.rtb.be/info/belgique/detail_charles-michel-nomme-president-du-conseil-europeen-quelles-consequences-en-belgique?id=10262021

Mercredi 3 juillet 2019

Charles Michel prendra officiellement en charge la fonction de président du Conseil européen le 1er décembre. Et cette désignation aura des conséquences aussi sur la scène politique belge.

La première interrogation est : y aura-t-il ou pas un nouveau gouvernement fédéral avant le 1er décembre ? Si c'était le cas, même si jusqu'à présent, personne n'y croit, le départ du Premier ministre ne posera bien sûr pas de problème. En revanche, si c'est toujours le gouvernement en affaires courantes qui est au pouvoir, il faudra alors trouver un remplaçant à Charles Michel. Le nom pressenti est Didier Reynders. Un paradoxe pour lui qui a raté la semaine dernière son élection au poste de secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Le départ de Charles Michel entraînera aussi du changement au MR. Depuis 2011, il est le patron du parti. Un pouvoir encore renforcé suite à son accession au poste de Premier ministre. Il faudra donc le remplacer. Des noms circulent déjà : Willy Borsus, Sophie Wilmès, Jean-Luc Crucke...

La tâche du nouveau président ne sera pas simple : le parti vient de connaître un mauvais résultat électoral et il devra rassembler, notamment, les camps Michel et Reynders. Mais vu la configuration, le MR sera encore au pouvoir au fédéral et il a encore de grandes chances d'y être aussi en Wallonie et en fédération Wallonie-Bruxelles. Sur cette base-là, la pression sera beaucoup moins forte pour le nouveau président.



Charles Michel est Premier ministre de la Belgique depuis octobre 2014, à la tête d'un gouvernement démissionnaire depuis six mois

4 – PRESIDENCE ET GOUVERNEMENT EN GUINEE-BISSAU – « Les députés de la majorité ont adopté à l’unanimité une résolution autorisant le président du Parlement, Cipriano Cassama, à assurer « l’intérim » du président Vaz et Aristides Gomes a été désigné comme Premier ministre »

<https://www.jeuneafrique.com/796131/politique/guinee-bissau-la-cedeao-confie-les-affaires-courantes-au-gouvernement/>

Dimanche 30 juin 2019

Le président de Guinée-Bissau reste à la tête du pays mais « laissera la conduite des affaires au gouvernement » qui doit être constitué, jusqu'à la tenue d'une présidentielle en novembre, a décidé samedi la Cedeao, médiatrice dans la crise politique qui secoue le petit pays d'Afrique de l'ouest.

Le mandat du président José Mario Vaz a expiré le 23 juin, et le pays est depuis en affaires courantes jusqu'à l'élection présidentielle prévue le 24 novembre. Jeudi, les députés de la majorité avaient adopté à l'unanimité une résolution autorisant le président du Parlement, Cipriano Cassama, à assurer « l'intérim » du président Vaz.

La gestion du pays au Premier ministre

Mais selon la décision de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) annoncée samedi, la gestion du pays échoira finalement au Premier ministre, Aristides Gomes. Ce dernier s'attellera « instamment à la mise en place d'un gouvernement au plus tard le 15 juillet 2019 » et « s'engagera dans les préparatifs de l'élection présidentielle », indique le document adopté par la Cedeao, réunie à Abuja, au Nigeria. En outre, indique ce document final, « un nouveau ministre de la Justice sera nommé sur la base d'un consensus entre le gouvernement et la majorité avant le 3 juillet ».

En crise politique depuis 2015 et le limogeage par M. Vaz de son Premier ministre de l'époque, Domingos Simoes Pereira, la Guinée-Bissau a connu de nouveaux soubresauts après les législatives du mois de mars. Le président avait alors refusé de nommer au poste de Premier ministre le chef du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), majoritaire après le scrutin... qui n'était autre que l'ancien chef de gouvernement limogé, M. Pereira.

Les tensions continuent

Après plusieurs semaines de bras de fer avec la majorité, **Aristides Gomes, déjà en fonction depuis le printemps 2018, a finalement été désigné par le PAIGC comme Premier ministre.** Cela n'a cependant pas mis fin aux tensions et samedi, le procureur général de Guinée-Bissau a ordonné l'arrestation pour « tentative de subversion de l'ordre constitutionnel » du président de l'Assemblée nationale, Cipriano Cassama, et de Califa Seidi, chef du groupe parlementaire PAIGC. Les deux hommes se trouvaient à Abuja au moment de l'annonce.

Interrogés à ce sujet, les responsables de la Cedeao ont simplement renvoyé vers le document adopté, qui n'en fait pas mention.

5 – JOURNALISTE SUISSE – « Six membres de la sécurité du président camerounais arrêtés après l'agression d'un journaliste »

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/cameroun/suisse-six-membres-de-la-securite-du-president-camerounais-arretes-apres-l-agression-d-un-journaliste_3519411.html

Mercredi 3 juillet 2019

Six membres du service de sécurité du président camerounais Paul Biya ont été arrêtés en Suisse à la suite de l'agression d'un journaliste de la radio suisse publique RTS, la semaine dernière, à Genève.

Les six personnes – cinq hommes et une femme – soupçonnées d'avoir participé à l'agression ont été arrêtées le 2 juillet et placées en détention provisoire, a précisé le ministère public genevois mercredi 3 juillet. A l'issue de leur audition, les cinq hommes ont été mis à la disposition du procureur. La femme, porteuse d'un passeport diplomatique, a été libérée.

Agressé en marge d'une manif d'opposants

Le journaliste de la RTS, Adrien Krause, qui a depuis porté plainte, a été agressé le 26 juin alors qu'il couvrait un rassemblement d'opposants au régime de Paul Biya devant l'hôtel Intercontinental de Genève. Paul Biya, qui vient régulièrement en Suisse, y séjourne apparemment depuis le 23 juin.

"La police judiciaire a identifié six personnes, membres du service de sécurité du président camerounais Paul Biya, qui (...) ont molesté" le journaliste, "le blessant légèrement et s'emparant de ses effets personnels et de son matériel professionnel", a précisé le ministère public genevois. Le procureur général, chargé de la procédure, a entendu et confronté les parties mercredi.

Selon les autorités judiciaires, les agents du service de sécurité *"ont agressé et immobilisé [le journaliste], pendant que d'autres s'emparaient de son téléphone, de son porte-monnaie et de son sac, notamment"*. Le journaliste a été légèrement blessé et des objets ont été endommagés.

L'ambassadeur du Cameroun convoqué à Berne

Le ministère des Affaires étrangères suisse a convoqué l'ambassadeur du Cameroun à Berne pour lui expliquer *"que de tels incidents étaient inacceptables et que la liberté de la presse est protégée et doit être respectée"*.

Plusieurs incidents se sont produits la semaine dernière à Genève dans les environs de l'hôtel Intercontinental. Le 25 juin, une quarantaine d'opposants camerounais ont forcé l'entrée de l'hôtel, tandis que le 26, une dizaine de contestataires se sont rassemblés devant l'établissement. C'est à l'occasion de cette manifestation que le journaliste a été agressé.

Une autre manifestation d'opposants réunissant quelque 250 personnes s'est déroulée samedi sur une place proche du siège européen des Nations unies et à proximité de l'hôtel Intercontinental. Ce rassemblement a été dispersé sans ménagement par la police suisse.

6 – JOURNAL EN ESTONIE – « RSF : inquiétude après une vague de départs dans le plus grand quotidien du pays »

<https://rsf.org/fr/actualites/estonie-inquietude-apres-une-vague-de-departs-dans-le-plus-grand-quotidien-du-pays>

Mardi 2 juillet 2019

RSF

Cinq rédacteurs en chef de Postimees, le plus grand quotidien d'Estonie, ont quitté le journal en moins d'un an, reprochant à son propriétaire, Margus Linnamäe, de transformer le journal en un outil de propagande nationaliste. Reporters sans frontières (RSF) l'appelle à respecter l'indépendance éditoriale de sa rédaction.

En l'espace d'un an, cinq chefs de départements (enquêtes, sports, actualité économique, infos générales et responsable de l'éditorial) ont quitté ou ont été contraints de quitter *Postimees*, l'un des plus anciens et plus respectés quotidiens d'Estonie. Motif : un désaccord ou un conflit avec Margus Linnamäe, son propriétaire et un des seuls oligarques du pays qui a fait fortune dans l'industrie pharmaceutique avant d'acquérir un vaste empire médiatique contrôlé via sa société UP Invest.

Membre du parti conservateur Isamaa auquel il fait un don de 50 000 € en 2018, Margus Linnamäe s'est donné pour mission de propager ses idées conservatrices et nationalistes en Estonie, notamment par le biais de *Postimees*.

Toutes les opinions ne sont pas bonnes à dire, explique-t-il régulièrement à la rédaction, mais seules les bonnes opinions méritent d'être relayées. En mai dernier, son équipe a fait modifier la devise du quotidien : "Nous défendons la préservation du peuple, de la langue et de la culture estonienne à travers les âges", s'affiche désormais chaque jour en une du quotidien.

Interrogé par RSF sur cette vague de départs, il minimise et affirme par la voix de sa porte-parole qu'il est "important de faire valoir les racines nationales et qu'il croit sincèrement que sa mission la plus importante est de garantir l'existence de la langue et de la culture estonienne et de mettre en avant cette valeur."

"RSF s'inquiète qu'un propriétaire de médias puisse s'ingérer aussi ouvertement dans le contenu éditorial d'un journal et menacer ainsi son indépendance, déclare Pauline Adès-Mével, responsable de la zone Union européenne et Balkans de RSF. Faut-il rappeler à Margus Linnamäe que la charte de Munich des journalistes stipule qu'il ne faut jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ? De tels agissements pourraient menacer la position de l'Estonie, qui se situe aujourd'hui au 11e rang du classement de la liberté de la presse de RSF et bénéficie d'un climat favorable pour les journalistes."

Les départs en série n'ont pas commencé avec l'arrivée de Margus Linnamäe en 2015. Il a fallu attendre 2018 et le moment où l'homme a livré sa vision et ses idées pour que certains rédacteurs en chef entrent en conflit avec lui et se résignent à partir.

Neeme Korv est l'un d'entre eux. C'est l'un des plus anciens journalistes du quotidien, qui a collaboré avec tous les rédacteurs en chef de Postimees depuis l'indépendance du pays en 1991. Il était responsable des éditoriaux ces onze dernières années, jusqu'à ce qu'il décide de partir en décembre 2018.

"Pour la première fois de ma carrière, je me suis trouvé face à un responsable de média qui n'était pas en mesure de gérer tous les aspects de la publication d'un journal," déclare-t-il, avant d'ajouter, qu'il a été le témoin de plusieurs entraves à la liberté de la presse au sein de Postimees, qu'il s'en est ému auprès de son propriétaire sans jamais obtenir de réponse.

Il y a peu, juste avant les élections législatives, Margue Linnamäe a créé une nouvelle rubrique du journal intitulée « le journalisme d'expert » (Meie Eesti). Cette section qui défend une politique très conservatrice ne relève pas de la rédaction. Les "journalistes experts" fournissent un contenu suivant les demandes jugées "utiles" par le propriétaire du quotidien. Ces contenus mêlent souvent faits et opinions et ne promeuvent que certains points de vue. C'est Margus Linnamäe et ses proches qui ont personnellement recruté les personnes travaillant pour cette section, sans consulter les responsables éditoriaux du journal.

Le conseil de presse estonien qui a reçu plusieurs plaintes de lecteurs a convenu que dans les pages du journal on trouvait pêle-mêle des articles basés sur des faits et des papiers d'opinion.

Depuis qu'il a acheté Postimees, la rédaction a subi des pressions variées pour couvrir les événements liés à ses autres activités commerciales. L'homme d'affaires détient une grande librairie. Ainsi, lorsqu'un nouveau livre sort dans un de ses points de vente, les reporters de Postimees doivent retransmettre en direct l'événement, même s'il est sans intérêt pour le public, explique Mirjam Mäekivi, une ancienne responsable de la rédaction qui résume la situation : "Il me semble que le propriétaire Margus Linnamäe ne sait pas faire la différence entre ce qui caractérise le secteur de la pharmacie et celui du journalisme".

"J'avais souvent à répondre à des questions des lecteurs, des leaders d'opinion ou à des confrères de médias qui me demandaient pourquoi dans le journal se trouvait une section dont les articles n'étaient pas équilibrés journalistiquement, poursuit Neeme Korv. C'était très inconfortable pour moi."

Reporters sans frontières s'est entretenue avec de nombreux responsables qui ont quitté Postimees, mais qui ont préféré garder l'anonymat, car l'Estonie est un petit pays et le marché des médias est extrêmement restreint.



7 – MEDIA AU CONGO RD – « Reporters sans frontières (RSF) se joint à Journaliste en danger (JED) pour demander la réouverture d'un média proche de l'opposition »
<https://rsf.org/fr/actualites/rdc-rsf-se-joint-jed-pour-demander-la-reouverture-dun-media-proche-de-lopposition>

Mardi 2 juillet 2019
RSF

Reporters sans frontières (RSF) et Journaliste en danger (JED) condamnent la fermeture arbitraire d'un média proche de l'opposition, la première du genre depuis l'arrivée au pouvoir du président Félix Tshisekedi. RSF demande aux nouvelles autorités de ne plus recourir aux méthodes de censure qui prévalaient pendant l'ère Kabila.

Le signal de la *Radio Télévision par Satellite (RTVS1)* a été coupé en pleine journée, samedi 29 juin, alors que la chaîne, propriété d'Adolphe Muzito, l'un des leaders de l'opposition au président congolais Félix Tshisekedi, diffusait une émission au cours de laquelle des invités appelaient à participer à une manifestation interdite par les autorités.

"C'est un véritable acte de censure qui est en totale contradiction avec les promesses effectuées par le nouveau président en matière de liberté de la presse, estime Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. Les exactions commises contre les journalistes et les médias congolais sont en baisse depuis le début de l'année. Nous exhortons la nouvelle administration à ne pas revenir en arrière avec des méthodes de censure à l'oeuvre sous le régime de Joseph Kabila".

Lors de son discours d'investiture le 24 janvier dernier, Félix Tshisekedi avait affirmé vouloir faire de la presse un "véritable quatrième pouvoir". Lors de la journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai, il s'est engagé à en faire "un des moteurs essentiels de l'Etat de droit". Dans une lettre conjointe à son attention RSF et JED lui avaient recommandé de mener à bien cinq chantiers prioritaires pour réaliser cet objectif dont la fin des arrestations de journalistes et des suspensions arbitraires de médias et la réforme du cadre légal répressif et criminalisant qui encadre l'exercice du journaliste en RDC.

La RDC, 154e sur 180 au Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF, est le pays d'Afrique subsaharienne où RSF a enregistré le plus d'entraves à l'exercice du journalisme en 2018.

Lire ci-joint le communiqué de Journaliste en danger, organisation partenaire de RSF :
file:///C:/Users/RL/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbw_e/TempState/Downloads/rd_congo.pdf

8 – FRANCOPHONIE – « La Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise Mushikiwabo, a présidé, à Paris, la 107e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) »

<https://www.francophonie.org/CP-107e-session-conseil-permanent-francophonie-49931.html>

Mardi 2 juillet 2019

OIF

La Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise Mushikiwabo, a présidé, ce mardi 2 juillet 2019 à Paris, la 107e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF). Devant les Représentants personnels des chefs d’Etat et de gouvernement, elle a présenté les premiers résultats des actions entreprises depuis sa prise de fonctions en janvier 2019.

Elle a également rendu compte des actions politiques et diplomatiques déployées notamment au Mali, qui connaît une situation sécuritaire très préoccupante, en Haïti, où une mission de l’OIF s’est rendue en juin, et au Cameroun, où l’OIF et le Commonwealth unissent leurs efforts pour encourager le dialogue. Les membres du CPF ont adopté une résolution approuvant la levée de la suspension de la Thaïlande après les élections législatives de mars dernier.

Suite à la Conférence internationale sur l’éducation des filles et la formation des femmes dans l’espace francophone organisée au Tchad les 18 et 19 juin, la Secrétaire générale a rappelé les 3 grands axes retenus par la Francophonie : mieux mesurer pour mieux agir, mieux former pour mieux enseigner et apprendre, mieux partager pour mieux transformer. Ils seront présentés le 5 juillet devant les ministres de l’éducation rassemblés à l’UNESCO en marge du G7. Louise Mushikiwabo a aussi annoncé la création d’une Unité « égalité femmes hommes » au sein de l’OIF.

Dans un contexte multilatéral compliqué et dans le but de recentrer l’action de l’OIF pour plus de pertinence, elle a appelé les Etats et gouvernements à s’investir dans le groupe de réflexion sur les orientations et la gouvernance de la Francophonie qu’elle a créé en vue de s’assurer de la capacité de l’OIF à servir au mieux les populations de l’espace francophone. Elle a par ailleurs annoncé une nouvelle dynamique pour réduire la fracture numérique dans l’espace francophone et favoriser l’appropriation de ces technologies par les jeunes, ainsi que la création d’un groupe de travail unique dédié à la langue française.

La nouvelle Administratrice de l’OIF, Madame Catherine Cano, est intervenue pour présenter les premières réalisations ainsi que les orientations en matière de bonne gouvernance, de programmation, de modernisation administrative et financière, de transparence.

Enfin, conformément aux recommandations du Conseil d’orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie, le CPF a donné un avis favorable à la tenue, en 2021, des IXe Jeux de la Francophonie en République Démocratique du Congo (RDC) qui s’engage à signer le cahier des charges, à créer le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) par décret et à débiter les travaux de construction du village avant la tenue du prochain CPF prévu le 29 octobre 2019.

9 – FRANCOPHONIE – « Louise Mushikiwabo annonce une unité "égalité femmes/hommes" au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie »

<https://fr.allafrica.com/stories/201907030676.html>

Mercredi 9 juillet 2019

La secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo, annonce qu'une unité "égalité femmes/hommes" sera mise en place au sein de l'organisation francophone à l'occasion de la 107e édition du Conseil permanent de la francophonie (CPF).

"La SG de l'OIF a annoncé la création d'une unité Egalité femmes/hommes au sein de l'OIF lors de la 107ème édition du CPF tenue en France à Paris, dans le but de recentrer l'action de l'organisation pour plus de pertinence", indique un communiqué transmis mercredi à l'APS.

Dans cette perspective, Louise Mushikiwabo appelle les Etats et gouvernements membres de l'OIF à s'investir dans le groupe de réflexion sur les orientations et la gouvernance de la francophonie mis sur pied par l'organisation francophone.

Selon la SG de l'OIF, cette structure devrait permettre aux pays membres de s'assurer de la "capacité de l'OIF à servir au mieux les populations de l'espace francophone".

La SG de l'OIF a par ailleurs annoncé "une nouvelle dynamique pour réduire la fracture numérique dans l'espace francophone et favoriser l'appropriation de ces technologies par les jeunes, ainsi que la création d'un groupe de travail unique dédié à la langue française", rapporte le communiqué.

"La secrétaire générale a rappelé les 3 grands axes retenus par la Francophonie notamment, mieux mesurer pour mieux agir, mieux former pour mieux enseigner et apprendre, mieux partager pour mieux transformer, suite à la conférence internationale sur l'éducation des filles et la formation des femmes tenue en juin dernier au Tchad", ajoute le communiqué.

Il souligne également que la nouvelle administratrice de l'OIF, Catherine Cano, a pour sa part présenté les premières réalisations et les orientations en matière de bonne gouvernance, de programmation, de modernisation administrative et financière, de transparence de l'organisation.

Conformément aux recommandations du conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie, le CPF a donné un avis favorable à la tenue, en 2021, des IXe Jeux de la Francophonie en République Démocratique du Congo (RDC), signale la même source.

Les membres du CPF ont par la même occasion, adopté une résolution approuvant la levée de la suspension de la Thaïlande après les élections législatives tenues dans ce pays en mars dernier.